



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

procédures

Question écrite n° 22024

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, aux fins de connaître le nombre définitif de procédures alternatives mises en oeuvre en 2011, avec la répartition par type de procédure.

Texte de la réponse

En 2011, le nombre de procédures alternatives a été de 642 621. Elles se sont réparties ainsi : - 44 % de rappels à la loi/avertissements ; - 2 % de médiations ; - 13 % compositions pénales ; - 3 % injonctions thérapeutiques et orientations structures sanitaires, sociales ou professionnelles sur demandes du parquet ; - 1 % réparation mineur ; - 13 % régulation sur demande du parquet ; - 4 % plaignants désintéressés sur demande du parquet ; - 18 % autres poursuites ou sanctions de nature non-pénale.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22024

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [26 mars 2013](#), page 3219

Réponse publiée au JO le : [24 décembre 2013](#), page 13509